

**Séance du 20 mars 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt-mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur Joël FLORIN, Maire.

**Présents :**

Monsieur Joël **FLORIN**, maire, Madame Georgette **FRANCOISE** 1<sup>er</sup> *adjoint*, Monsieur Daniel **SIMEON**, 2<sup>ème</sup> *adjoint*, Monsieur Nicolas **FLOHIC** 3<sup>ème</sup> *adjoint*, Monsieur François **BAUDOIN**, Monsieur Laurent **DUVAL de FRAVILLE**, Madame Sandrine **LEBAILLY**, Monsieur Jean-François **LEOSTIC**, Monsieur Damien **JOUVIN**, Madame Françoise **LEROY**, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Monsieur Stéphane **LEOSTIC**, Madame Sylvie **LEFRANCOIS**, Monsieur Maxime **BELLAMY**, Monsieur Thierry **ELOI**, Madame Frédérique **SEREL**.

Mr Nicolas **FLOHIC** est secrétaire de séance.

~~~~~

Monsieur le Maire a ouvert la séance. Monsieur Nicolas FLOHIC a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombré douze conseillers présents, et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L2121.17 du CGCT étaient remplies.

**INFORMATIONS**

☞ La salle polyvalente et culturelle :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis de construire de la salle polyvalente et culturelle de la commune de Saint Martin des Entrées a été déposé le 2 avril 2009 auprès du service instructeur. L'instruction suit son cours et les premières enquêtes ont commencé (incendie, circulation...)

☞ Réunion du By bus :

Monsieur le maire annonce à l'assemblée que la prochaine réunion du By bus aura lieu le mercredi 27 mai 2009 à 19 H 15.

☞ Le passeport biométrique :

Monsieur le maire donne lecture de la circulaire de la préfecture de Calvados du 17 février 2009, stipulant que depuis le 14 mai 2009, en raison de la mise en œuvre du passeport biométrique, désormais seules 23 communes équipées de dispositifs de recueils des données, sont habilitées à enregistrer des demandes de passeports biométriques provenant des administrés. Ces communes sont les suivantes :

AUNAY SUR ODON, BALLEROY, BAYEUX, CAEN, COLOMBELLES, CONDE SUR NOIREAU, DIVES SUR MER, DOUVRES LA DELIVRANDE, EVRECY, FALAISE, HEROUVILLE SAINT CLAI, IFS, LISIEUX, LIVAROT, MEZIDON CANON, OUISTREHAM, PONT L'EVÊQUE, THURY HARCOURT, TILY SUR SEULLES, TREVIERES, TROUVILLE SUR MER, VERSON, VIRE.

Le choix des communes est laissé au libre choix aux administrés.

**DEVIATION RD 6, D94.**

Par arrêté préfectoral du 26 mars 2009, Monsieur le Préfet du Calvados a prescrit l'ouverture du 20 avril au 25 mai 2009 d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et la mise en compatibilité des plans d'occupation des sols en vue du projet d'aménagement de la RD 6 par la réalisation avec la RN 13 et d'une liaison avec la RD 94 sur le territoire des communes de MONCEAUX EN BESSIN, SAINT MARTIN DES ENTREES et BAYEUX. Le dossier peut être consulté du 20 avril au 25 mai 2009 dans les mairies de MONCEAUX EN BESSIN, SAINT MARTIN DES ENTREES et BAYEUX.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le dossier lors de la séance du Conseil Municipal. A l'unanimité l'assemblée proteste vivement contre le trajet décrit sur ce dossier et craint les nuisances sonores que celui ci va engendrer. Ils craignent que la déviation ait pour effet de dévier la totalité du trafic et d'engorger la RD94. 5 000 à 6 000 voitures par jour vont être déviées au niveau de Bellefontaine, provoquant des nuisances sonores. Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que lors de la première enquête, les services de l'Etat recommandaient de limiter la construction au niveau du hameau de Bussy en raison des difficultés de circulation au niveau de Belle fontaine.

L'assemblée estime à l'unanimité qu'un nouveau tracé pourrait être établi avec un coût moindre.

L'assemblée envisage de faire un boîtage pour mobiliser la population contre ce tracé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

\*Accepte la réalisation d'un échangeur avec des restrictions pour limiter le bruit autour de cet échangeur.

**\*Et se prononce également à l'unanimité contre la déviation de la RD 6 sur la RD 94.**

Cette délibération sera transmise au commissaire enquêteur et accompagnera les remarques recueillies sur le registre ouvert à cet effet.

**TRAVAUX DE RABOTAGE DE LA RUE NICOLAS CUGNOT A SAINT MARTIN DES ENTREES.**

Monsieur le maire présente à l'assemblée la proposition de faire des travaux de rabotage sur la voie communale Nicolas CUGNOT. Cette voie communale d'une longueur de 250 mètres est assujettie à une forte dégradation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

\***Accepte** de refaire des travaux de rabotage sur la rue communale Nicolas CUGNOT.

**PRESENTATION DES DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RABOTAGE DE LA RUE NICOLAS CUGNOT.**

- Monsieur le maire présente à l'assemblée les devis des entreprises MATRAGNY, HERVE ET DEVAUX pour effectuer les travaux de rabotage sur la voie communale Nicolas CUGNOT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

\***Décide** de confier les travaux de rabotage de la rue communale Nicolas CUGNOT à l'entreprise DEVAUX

**DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE TONTE DES TALUS ET D'ELAGAGE DES HAIES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Emmanuel GUILLOTTE pour effectuer des travaux de tonte des talus et l'élagage des haies pour l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

\***Décide** de confier les travaux de fauchage sur le territoire de la commune de Saint Martin des Entrées à l'entreprise Emmanuel GUILLOTTE.

**DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DE BROUAGE D'HERBE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise Emmanuel GUILLOTTE pour effectuer de broyage de l'herbe du terrain communal situé au niveau du rond point pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

\*Décide de confier les travaux de fauchage sur le territoire de la commune de Saint Martin des Entrées à l'entreprise Emmanuel GUILLOTTE.

**DEVIS POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE LA MAIRIE ET DE L'EGLISE DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DES ENTREES POUR L'ANNEE 2009.**

Depuis le départ en retraite de l'employée communale madame LAGNIEL, les travaux de ménage et de nettoyage de la mairie et de l'église ne sont plus assurés. Monsieur le maire à fait appel à une entreprise de nettoyage.

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du devis de l'entreprise de nettoyage MORICE VALERIE. Ce devis comprend :

- Le nettoyage de la mairie 1 fois par semaine, comprenant le dépoussiérage des meubles et bureaux, aspiration du sol.
- Le forfait pour le nettoyage des vitres de la mairie 1 fois par trimestre.
- Le nettoyage de l'église 6 fois par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

\*décide de confier les travaux de nettoyage de la mairie et de l'église sur la commune de Saint Martin des Entrées pour l'année 2009 à l'entreprise Morice Valérie Nettoyage Service.

**MARQUAGE PASSAGE PIETON**

Par mesure de sécurité, étant donné l'effacement des marquages dû aux travaux de renforcement d'eau sur tout le bourg, le conseil municipal décide à l'unanimité de refaire les marquages passage piéton et le stop situé à l'église.

Les travaux restant à la charge de la commune.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MANIFESTATION QUI SE DEROULERA LE SAMEDI 30 MAI 2009 SUR LES COMMUNES DE MONCEAUX EN BESSIN ET SAINT MARTIN DES ENTREES.**

Monsieur Nicolas FLOHIC prend la parole. Il donne lecture de la lettre de Monsieur Didier PIBOUIN responsable du comité des fêtes à monceaux en Bessin. Celui ci demande à la commune de Saint martin des Entrées une subvention afin de couvrir les frais de la manifestation commune entre Monceaux en Bessin et Saint Martin des Entrées qui se déroulera le samedi 30 mai 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

\*Décide d'attribuer une subvention au comité des fêtes de la commune de Monceaux en Bessin.

Commune de SAINT MARTIN DES ENTREES  
(Calvados)

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE D'UN ADMINISTRÉ DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DES ENTREES.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention émanant d'un administré de la commune concernant un séjour pour son enfant élève en classe de 4<sup>ème</sup>, en Espagne du 15 au 20 juin 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

\*Décide de lui attribuer une subvention d'un montant de 40 euros. Ce montant est fixé par la délibération du 23 mars 2005.

**ORGANISATION DES PERMANENCES POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES.**

Monsieur le maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 7 juin 2009.

Un tableau des permanences est à élaborer. Il se décline de la façon suivante :

**TABLEAU DE PRESENCES POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU 7 juin 2009**

|                                    |
|------------------------------------|
| <b>8 H 00 - 10 H 30</b>            |
| Monsieur Joël FLORIN               |
| Madame Sandrine LEBAILLY           |
| Monsieur Laurent DUVAL de FRAVILLE |
|                                    |
| 10 H 30 – 13 h 00                  |
| Monsieur Jean-François LEOSTIC     |
| Mr Daniel SIMEON                   |
| Nicolas FLOHIC                     |
|                                    |
| 13 h 00 – 15 h 30                  |
| Madame Georgette FRANCOISE         |
| Monsieur Stéphane LEOSTIC          |
| Madame Françoise LEROY             |
|                                    |
| 15 H 30 – 18 H 00                  |
| Monsieur Joël FLORIN               |
| Monsieur François BAUDOIN          |
| Madame Frédérique SEREL.           |
| Madame Sylvie LEFRANCOIS           |

**NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE SAINT MARTIN DES ENTREES POUR L'OUVERTURE DES PLIS CONCERNANT L'APPEL D'OFFRE RUE MONTAIGNE.**

Monsieur le maire demande à l'assemblée de désigner un représentant de la commune de Saint Martin des Entrées pour l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre rue Montaigne.

\* Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de désigner Nicolas FLOHIC titulaire représentant de la commune de Saint Martin des Entrées et monsieur Joël FLORIN, suppléant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 30.  
Clos et délibéré les jours, mois et an susdits.